

Cinéma et culture à travers les mémoires de l'a.p.c. (extraits) (en collaboration)

Volume 8, Number 2-3 (44-45), March–June 1966

Cinéma si.

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60625ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(en collaboration) (1966). Cinéma et culture à travers les mémoires de l'a.p.c. (extraits). *Liberté*, 8(2-3), 9–16.

cinéma et culture *a travers les mémoires de l'a.p.c.*

(extraits)

VINGT-DEUX RAISONS POUR LESQUELLES LE GOUVERNEMENT DU CANADA DOIT FAVORISER LA CRÉATION D'UNE INDUSTRIE DE CINÉMA DE LONG MÉTRAGE AU CANADA ET S'INQUIÉTER DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES DE L'ÉTAT ACTUEL DE LA DISTRIBUTION ET DE L'EXPLOITATION DES FILMS.

PREAMBULE

Ce mémoire est fait au nom des cent quatre (104) membres de l'Association professionnelle des cinéastes (APC) qui représentent la presque totalité des créateurs cinématographiques de langue française au Canada.

Il recommande au Gouvernement de favoriser la création de l'industrie du cinéma de long métrage, au Canada et, concurrentement, de s'inquiéter des conséquences économiques et culturelles de l'état actuel de la distribution et de l'exploitation des films de long métrage.

L'intention de l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CINEASTES, cependant, n'est pas de suggérer une sur-protection de l'industrie cinématographique au Canada, car cette industrie se porterait fort mal si elle n'avait pas de défis réels à surmonter. Mais il importe de savoir que les

défis auxquels l'industrie canadienne doit actuellement faire face sont des défis insurmontables.

L'Association choisit de faire porter ce mémoire uniquement sur la production de films de long métrage et leur exploitation dans les salles publiques : de toute évidence, la production et la distribution des courts métrages se trouve dans un état relativement plus sain, grâce surtout aux activités de l'Office national du Film.

** des "vingt - deux raisons"*

DEUX

Le dialogue culturel, dans le monde contemporain, se fait beaucoup par le truchement du film de long métrage. Le Canada doit participer à ce dialogue. Il a commencé à le faire lorsque, l'an dernier, trois films canadiens de long métrage (POUR LA SUITE DU MONDE — SEUL OU AVEC D'AUTRES — A TOUT PRENDRE) ont été remarqués aux Festivals internationaux de Cannes et de Knokke-le-Zoute (Belgique). Mais un véritable dialogue culturel implique une production plus nombreuse et plus variée, qui ne sera possible que dans le contexte de perspectives économiques plus favorables pour le producteur canadien.

SIX

Le cinéma est un instrument de communication entre les deux principaux groupes culturels du pays. Déjà, dans la catégorie des courts métrages, une série de films produits par des cinéastes d'expression française a été fort remarquée lorsqu'elle fut diffusée sur le réseau anglais de Radio-Canada (série TEMPS PRESENT). La diffusion dans les salles commerciales de longs métrages canadiens exprimant des réalités culturelles différentes serait de toute évidence souhaitable, mais il faudrait pour cela qu'il y ait une industrie de production vivante et dynamique. Les conditions économiques actuelles qui empêchent les cinéastes canadiens d'exprimer, par le film, les aspirations de leur société ne peuvent qu'accroître le sentiment d'aliénation du Canadien vis-à-vis la culture.

SEPT

Au Canada, les salles de cinéma véhiculent exclusivement la culture des autres.

ONZE

Seul le cinéma de long métrage, parmi les grands moyens de communication, n'a pas été réglementé ou protégé par le Gouvernement canadien qui a, par ailleurs, reconnu que l'intérêt commun exigeait, pour des raisons d'ordre culturel, qu'on se préoccupe des techniques de diffusion. A partir de 1936, toute la législation fédérale dans le domaine de la Radio et de la Télévision a comme principe fondamental que ces moyens de communication ne peuvent être abandonnés aux seules exigences du commerce. D'ailleurs, le contingentement imposé par le Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion ne peut se justifier qu'en invoquant des valeurs à la fois culturelles et économiques. L'argument fondamental qui domine toutes les recommandations de la Commission O'Leary se base sur la nécessité de protéger l'industrie des périodiques, afin que les créateurs canadiens puissent s'y manifester. A vrai dire, il n'y a que le cinéma de long métrage, tant dans le domaine des communications de masse que dans le domaine culturel, qui soit encore aujourd'hui complètement dominé par les monopoles américains, au détriment du bien commun de la population canadienne.

DIX-SEPT

Certains producteurs de Toronto s'inquiètent des exigences des bailleurs de fonds américains, qui sont aujourd'hui presque les seuls à vouloir investir dans des films produits au Canada. Ces producteurs torontois constatent avec effroi qu'ils ont tendance à évoluer vers un rôle d'agent de production de films de culture américaine, tournés au Canada. Souvent, et quel que soit leur point de départ, les films ainsi produits ne se distinguent guère plus des films d'Hollywood qu'une automobile fabriquée à Oshawa ne se distingue d'une auto fabriquée à Détroit. Les exigences financières ont, dans le domaine de la production cinématographique au Canada, des répercussions culturelles tragiques. La dépendance économique dans un domaine comme le cinéma ne peut conduire qu'au colonialisme culturel.

DIX-HUIT

Au Canada français il se produit une explosion d'intérêt à l'égard du cinéma comme en témoignent des manifestations telles que le Festival du film, les rétrospectives et les semaines de cinéma national. Deux revues critiques sur l'art du cinéma atteignent un tirage de 5,000 et de 1,000 copies; la critique cinématographique occupe une place fort importante dans les suppléments artistiques des grands journaux; la censure des films a évolué vers une politique qui reflète la nouvelle maturité des cinéphiles; les ciné-clubs étudiants sont au nombre de 450; un musée du cinéma vient d'être constitué à Montréal. Cet élan atteste que l'on ne peut plus considérer le cinéma dans notre milieu uniquement comme une industrie ou un moyen de pédagogie sociale. Il faut de plus lui reconnaître son droit de cité parmi les formes de culture et, par là reconnaître que son épanouissement est dans l'intérêt public.

** du mémoire intitulé:*

"mesures d'ensemble que l'apc

recommande au gouvernement du québec ..."

ATTENDU QUE l'Etat du Québec s'est octroyé l'importante fonction de favoriser l'épanouissement de la culture française en Amérique,

ATTENDU QUE la grande majorité des pays ont établi une législation tendant à aider le développement de la création cinématographique car ils en avaient compris les bénéfices économiques et culturels,

ATTENDU QUE le Québec ne peut rester aliéné vis-à-vis la création cinématographique sous peine de grave frustration culturelle de la population,

ATTENDU QUE dans le monde entier toute culture vivante s'exprime dans le mode cinématographique,

3. *Tous les peuples qui veulent conserver vivante leur culture, aident les créateurs de cinéma*

En France, le gouvernement consacre 8 millions de dollars par année à l'aide au cinéma sous forme de subsides directs au long métrage. En Italie, cette somme se chiffre à 11 millions de dollars. En Suède, à 1 million 500 mille dollars.

Or, les salles de cinéma en Suède ne recueillent pas plus d'argent que les salles de cinéma au Québec. Si des pays comme la France, l'Italie et la Suède, dont personne ne met en doute le dynamisme dans la plupart des domaines de la vie artistique, trouvent qu'il est important pour l'Etat de financer de longs métrages, on peut comprendre l'importance de ce domaine pour l'Etat du Québec qui proclame justement son rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement de la culture française en Amérique. Le cinéma, plus que tout autre, est l'art le plus proche des foules, et le peuple du Québec ne trouve sur ses écrans que les résidus de la culture des autres.

c. *Attitudes de la population*

L'humanisme moderne sera en grande partie fonction de l'apport culturel du cinéma. Sous peine de stérilité culturelle, nous ne pouvons rester uniquement consommateurs. Et toute stérilité culturelle a ses répercussions sur les attitudes de base des individus et, partant, sur le dynamisme économique du pays. Des peuples ont disparu à partir du moment où ils ont vécu par procuration, où ils ont vécu les rêves des autres, à partir du moment où ils ont été incapables de recréer l'image de leurs univers, où ils sont allés chercher ailleurs toute leur mythologie. Les résidus culturels étrangers que l'on retrouve dans les films de bas étage, de "*J'ai péché*" à "*Tu es un rat*", ont tué *La Poune* et *Tizoune* et leur mythologie populaire; il n'y a pas eu de cinéma local pour créer une nouvelle mythologie domestique, pas plus qu'il n'y a de cinéma local pour nous montrer une pléiade nouvelle de héros mythiques à la dimension de l'histoire de notre peuple. On a eu honte des héros domestiques; or, dit Malraux: "Le mythe commence à Fantomas, mais il finit au Christ."

III – IMPORTANCE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

“Le concept de la liberté d'expression est indissolublement lié avec le concept de l'usage qu'il peut être fait des ressources et des techniques indispensables à l'expression de cette liberté.”

Fernand Terrou

“Le droit à l'information”
(UNESCO)

Pour préserver la liberté d'expression du cinéaste, pour permettre à l'artiste de rejoindre le public, il appartient à l'Etat de planifier les structures de production et de distribution de films. Le cinéma n'est pas une industrie comme les autres, il produit des oeuvres d'art. Le cinéaste, pour que son oeuvre soit valable, doit pouvoir travailler dans la liberté. Il n'est de création que dans la liberté et le droit à la création ne peut être contesté par aucun gouvernement qui se réfère aux vertus de la démocratie.

Il appartient à l'état de planifier l'industrie du cinéma de telle façon que le cinéaste puisse avoir la liberté de créer et de montrer ses oeuvres au public, autrement tous les discours sur les vertus de la liberté ne seront que paroles jetées au vent. D'ailleurs, cette liberté est, dans le domaine du cinéma, facteur d'efficacité et s'il fallait chercher un exemple nous irions le chercher en France où l'Etat n'a pas hésité à planifier complètement l'économie du cinéma sans pour cela enlever aux créateurs le droit de poursuivre leurs intuitions et sans pour cela enlever aux entrepreneurs le droit d'orienter leur production dans la direction qu'ils jugent la plus conforme aux exigences de leur commerce. D'ailleurs, cette planification française (favoriser les processus de création, sans y intervenir) est une évidence de la maturité culturelle et démocratique de l'administration française qui a su allier le développement économique aux exigences de la liberté, et c'est cette planification qui a permis au cinéma français d'être à l'avant-garde du cinéma mondial.

1966...

mémoire a québec

1. Culture et civilisation

Pour définir nos termes, disons que nous entendons par civilisation principalement la technique ou la technologie; au XXe siècle, cette civilisation est d'abord américaine ou russe. Le Canada est civilisé par les américains qui, non seulement inventent nos outils mais encore, souvent, investissent dans l'exploitation que permettent ces outils.

La culture, c'est l'ensemble des modes humains d'agir. C'est la façon de se servir de la technique; la culture embrasse tout autant la manière de se vêtir que celle de manger, de conduire une automobile ou d'investir des sommes d'argent. Les canadiens français sont de culture française et de civilisation américaine. Les canadiens anglais sont de civilisation américaine et de culture... disons "britannisante".

Plus la culture d'un peuple est forte, plus celle-ci peut digérer la civilisation du siècle. Si la culture est débile, une nation non seulement accepte la civilisation qui lui est étrangère, mais aussi disparaît dans la culture que charrie inévitablement cette technique : bientôt ce peuple n'existe plus.

A moins de souhaiter une uniformisation des cultures à travers le monde, comme d'aucuns souhaitent des individus identiques et soumis pour mieux régner, on ne peut qu'être tenté de renforcer les cultures nationales tout en répandant les techniques de civilisations "internationales", d'où qu'elles viennent : il y a le pain de l'esprit et celui qu'exige l'estomac.

2. Cinéma et culture

L'outil le plus fort d'une culture reste la langue d'un peuple. La disparition d'une langue entraîne rapidement l'assimilation de la culture propre au génie de la langue nouvelle qui s'est imposée.

C'est dans cette perspective que la qualité des *mass media* a une influence décisive sur la culture d'une nation et que le contrôle des canaux de radio et de télédiffusion, pour qui veut survivre culturellement, reste indispensable.

Si la langue est le premier outil de culture, le cinéma en est le second. Son pouvoir de créer des fantasmes, une imagerie et des identifications profondes lui confère cette place. Sans cinéma indigène, le peuple est comme un homme privé d'un sens majeur, celui de la vue.

Puisqu'il vit exclusivement de cinéma importé (diffusé par la télévision ou par les salles), le canadien est, pour l'instant, un aveugle.

Mais cette cécité a ses remèdes.

3. *Hypothèse de l'identité nationale*

Dans un système fédératif, les deux Canada, français et anglais, se doivent d'être le plus "culturés" possible afin d'assimiler sans indigestion la civilisation américaine. Dans une perspective sécessionniste, les deux Canada devraient être encore chacun plus forts s'ils veulent survivre. Dans l'une ou l'autre hypothèse politique, la culture, respectivement des canadiens anglais et des canadiens français, ne sera *jamais* survalorisée.

Les Etats responsables du Canada doivent en fait tirer du produit des taxes les sommes nécessaires à :

- a) l'expansion culturelle indispensable de chaque langue;
- b) l'expansion économique nécessaire dans le cadre de la civilisation américaine en Amérique du nord.

Ne consacrant pour l'instant aucune somme, ni aucune pensée cohérente au cinéma, les Etats Fédéral et Québécois ne remplissent pas leur devoir.

Seuls remplissent une partie de ce devoir les cinéastes canadiens qui mettent, malgré tout, leur talent dans des courts ou longs métrages de cinéma ou des moyens métrages de télévision, cherchant à transformer ces films en oeuvres d'art : mais cet effort est celui du désespoir; comme sont désespérées les tentatives de structurer une industrie du cinéma à partir de la seule bonne volonté des techniciens, des comédiens et des réalisateurs.